

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Décision 2025-60 : Journée nationale du Réseau Vélo et Marche - Mandat spécial et frais de déplacement de Monsieur Nicolas MERCAT

1 DOCUMENT - Publié le 21 mars 2025



DÉCISION
N° 2025-60
Envoi à : 2,3 MB/325
Publié à : https://.../2,3 MB/325
Mis en ligne : 2,3 MB/325

ADMINISTRÉ PAR GRAND LAC
Journée nationale du Réseau Vélo et Marche
Mandat spécial et frais de déplacement de Monsieur Nicolas MERCAT

Le Président,

- Vu le code général des collectivités territoriales, au notamment l'article L. 2411-10.
- Vu les délibérations en date du 20 juillet 2020, du 23 mars 2022*, du 22 juin 2021, du 21 mars 2023 et du 10 janvier 2024 donnant délégation au Président pour décider de la dépense de mandats spéciaux et de la somme en charge ces frais de déplacement et de séjour.

*Considérant Toutefois que Monsieur Nicolas MERCAT, délégué communautaire de Grand Lac à la collectivité décloué, est délégué en résidence Grand Lac, lors de la journée Nationale du Réseau Vélo et Marche, sur un territoire le mercredi 25 avril 2024 à Paris,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : MANDAT SPÉCIAL

De délivrer un mandat spécial à Monsieur Nicolas MERCAT pour se rendre à la journée nationale du Réseau Vélo et Marche, sur un territoire le mercredi 25 avril 2024 à Paris.

La personne en charge par Grand Lac des frais de déplacement et de séjour liée à cet événement sera affectée :

- Pour les frais de transport (train TGV aller au 27-Vélo) : sur présentation d'un billet de train en charge directement par Grand Lac.
- Pour les frais d'hôtel et de repas et autres frais de déplacement (logement, park de stationnement, bus, émission, etc.) : il sera nécessaire de présenter d'un billet de train en charge directement sur le territoire en question dans les 10 dernières années.

ARTICLE 2 : SIGNIFICATION

Une copie de ce décret sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région,
- M. le Préfet,
- M. Nicolas MERCAT.

10



DEC_2025-60.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 210,4 KO)

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-2025-60-journee-nationale-du-reseau-velo-et-marche-mandat-special-et-frais-de-deplacement-de-monsieur-nicolas-mercatt-38065?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.